

Règlement pour les exposants

- Cette manifestation s'adresse aux particuliers et aux associations de loi 1901
- Ils seront réputés exposants lorsque le bulletin aura été retourné dûment rempli et accompagné du règlement
- Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité ayant servi à l'inscription
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- En cas d'annulation imprévue, l'organisateur s'engage à rembourser la moitié des sommes versées pour l'inscription. En cas d'annulation sans avoir prévenu l'organisateur, la somme ne sera pas remboursée.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, dégradation des marchandises exposées dans l'enceinte et aux abords de la salle. Il incombe aux propriétaires des objets exposés de pourvoir à leur assurance.
- La vente ou le don d'animaux est strictement interdit ainsi que la vente de boissons ou de denrées alimentaires.
- Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront exposer.
- Les tables et bancs sont loués aux exposants qui seront tenus pour responsables des éventuelles pertes ou dégradations. Les dommages seront payables sur le champ. Ils s'engagent à nettoyer son emplacement après utilisation.
- Les emplacements sont attribués par l'organisateur au fur et à mesure des réservations accompagnées du règlement.
- La mise en place pourra débuter à partir de 08h00. Les exposants s'engagent à être prêt à recevoir le public de 9h à 16h00 (pas de remballage avant 16h00).

Bulletin d'inscription

NOM :Prénom :

Adresse :

Code Postal :Ville :

Téléphone (Fixe et Portable) :

Type de pièce d'identité :

N° de pièce d'identité :

Délivrée lePar.....

TARIF

Je réserve.....mètre(s) (avec tables) linéaire à 4€ le mètre etPortant(s) à 1€ l'unité soit.....€ au total

Bulletin d'inscription à retourner dûment rempli, accompagné d'un chèque à l'ordre de SYnergy (paiement obligatoire pour l'inscription) à :

Mme Murielle LE FLOCH – 221 bois de Pleuven – 29140 SAINT-YVI (02.98.94.77.86) ou dans la boîte aux lettres de SYnergy à la Maison des Associations – Avenue Jean Jaurès – ST-YVI